

sur la 2e lecture et même dans le spectacle dont nous sommes témoins tous les jours relativement aux divergences d'opinion qui séparent les deux partis politiques sur cette question.

Le principal argument que j'ai fait valoir contre cette mesure, c'est que présentée dans de pareilles circonstances et après les nombreuses promesses du premier ministre et du Gouvernement que l'on n'aurait jamais recours à la conscription, que jusqu'au bout nous nous en tiendrions au principe du volontariat pour gagner la victoire, une Chambre sans mandat ne saurait imposer cette loi au peuple canadien sans causer de l'irritation et la désunion dans le pays.

Or, avant même que ce projet de loi ne soit adopté par la Chambre des communes, nous voyons se vérifier l'exactitude des prédictions que j'ai faites. Plusieurs membres tant de la gauche que de la droite ont attaqué mon raisonnement, et personne ne l'a combattu avec plus de vigueur que le solliciteur général (M. Meighen), qui a pris la parole après le ministre du Commerce.

Mon honorable ami (M. Meighen) a soutenu que le projet du Gouvernement ne saurait provoquer la désunion dans le pays, attendu que les intentions du Gouvernement sont clairement énoncées d'un bout à l'autre du bill: C'est d'obtenir des recrues pour combler les vides dans les rangs de notre armée. En ce qui concerne les intentions du Gouvernement, je n'ai pas l'intention de soulever un débat à ce sujet à l'heure actuelle. S'il y a des gens qui ont affirmé que l'intention du Gouvernement est plutôt de gagner les élections que la victoire en Europe, je ne tiens pas du tout à approfondir ce sujet et à soulever un débat sur cette question, en ce moment. S'il y a des gens pour affirmer que cette mesure a été imposée au Gouvernement par les jingoes et les impérialistes à tous crins, qui ont essayé d'imposer le régime militaire du continent européen non seulement en Canada mais dans tous les pays de l'empire britannique, je n'ai nullement l'intention de débattre cette question à l'heure actuelle.

A ceux qui, à l'instar du solliciteur général, affirment que les intentions du Gouvernement se manifestent clairement dans le texte du projet, je n'ai qu'une réponse à faire: J'accepte leur affirmation dans le même esprit qu'elle est faite, mais je ne puis m'empêcher de leur faire observer que l'attitude et la conduite du Gouvernement accusent un manque singulier de prévoyance et de prescience. Je reproche donc au Gouvernement, après avoir déposé ce bill sans plus de préparation qu'il l'a fait, quand dès le

premier jour de la guerre il a déclaré que la conscription ne serait jamais imposée au pays, mais qu'on s'en tiendrait au régime du volontariat, d'avoir précipité l'adoption de cette mesure sans avoir calculé l'effet qu'elle pourrait avoir sur l'opinion publique. Quoique les intentions du Gouvernement fussent bonnes, les conséquences ont été funestes et jamais nous n'avons entendu de discours aussi violets que ceux qui ont été prononcés en cette enceinte et par tout le pays.

Le solliciteur général a manifesté la plus grande confiance sur les résultats qu'amènera l'adoption du bill—une plus grande confiance peut-être qu'il n'en a en réalité. Il a affirmé qu'il avait la conviction que la loi ne donnerait lieu à aucune conséquence désastreuse quand le peuple l'aura étudiée avec attention. Il est peut-être préférable que je cite textuellement les paroles qu'il a prononcées. Les voici:

Je suis aussi convaincu que je l'ai jamais été dans toute ma vie que si les membres de la députation, après avoir lu et étudié ce bill et après avoir prêté l'oreille aux délibérations dont il fera l'objet, se rendent auprès de leurs électeurs pour leur faire part de sa teneur et de sa portée, toute idée de résistance, toute possibilité de discorde disparaîtra.

Il en parle à son aise. Sur quoi s'appuyait donc mon honorable ami pour parler avec tant d'assurance? Oserait-il parler avec la même assurance en ce moment? Il a suivi, je n'en doute pas, les conseils qu'il a donnés aux autres, c'est-à-dire qu'il a étudié le bill, qu'il en a expliqué les dispositions à ses partisans et qu'il leur a démontré qu'elles ne renfermaient rien auquel ils aient raison de s'opposer. Et comment sais-je que c'est là la ligne de conduite qu'il a suivie? Il aurait manqué à son serment de ministre, à son devoir et au respect qu'il se doit à lui-même, s'il n'avait tenté d'expliquer la portée de la loi à ses partisans et de leur démontrer qu'elle ne contient rien auquel ils aient raison de s'opposer. Cependant, il n'a pas réussi dans sa tâche, et quiconque tentera de donner les mêmes explications est condamné d'avance à l'insuccès.

J'ai écouté avec une attention plus qu'ordinaire le discours qu'a prononcé le solliciteur général. Comme d'habitude, son argumentation a été serrée. Il ne m'a pas paru cependant être complètement exempt de doute et d'anxiété. Il y a un passage de son discours qui, à mon sens, le laisse voir très clairement. J'ignore l'effet que ces paroles ont pu avoir sur les autres membres de la Chambre. Voici ce qu'il a dit:

On nous dit que cette ligne de conduite va entraîner la discorde. Je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi. Au lieu de provoquer la